

# Comment et pourquoi adhérer à la CATZH ?

## Un engagement simple

L'adhésion à la CATZH consiste à signer une charte vous engageant à ne pas détruire la zone humide pour laquelle vous adhérez.

## Bénéficiez d'une expertise gratuite

L'adhésion vous permet de bénéficier d'un diagnostic de votre zone humide et d'une assistance technique gratuite (conseils sur sa gestion, son utilisation, sa restauration et sa valorisation éventuelle, cahier des charges des travaux éventuels, recherche de financements, montage de dossiers...)

## Accédez au réseau de gestionnaires

Les adhérents forment un réseau de gestionnaires pouvant partager leurs expériences, participer à des réunions techniques et formations sur les zones humides, recevoir le bulletin d'informations de la CATZH Pyrénées centrales...



Sortie nature sur la zone humide de la Hiasse à Aucun, 65

La préservation et la **gestion durable des zones humides** sont désormais reconnues d'intérêt général ; **leur protection est donc une obligation légale** (loi sur l'eau du 03/07/1992).

**Tous les travaux les touchant sont soumis à déclaration ou à autorisation.**

Avant toute action sur une zone humide ou à proximité, je contacte :

- o pour des conseils , la CATZH,
- o pour les aspects règlementaires , la DDT de votre département.

### Dans les Hautes-Pyrénées :

Service Environnement Risques et Forêt  
3 rue Lordat BP 1349  
65013 Tarbes cedex  
05-62-51-41-41  
ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr

### En Haute-Garonne :

Service environnement eau forêts  
Unité service police de l'eau  
Cité administrative Bât A Bd A. Duportal  
BP 70001 31074 Toulouse cedex 9  
Tél : 05 61 10 60 12  
ddt@haute-garonne.gouv.fr

## Zone d'intervention de la CATZH Pyrénées centrales



## Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées centrales

20 place Valentin Abeille 31210 Montréjeau  
05-61-95-49-60  
aremip2@gmail.com  
www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr

La CATZH Pyrénées centrales est portée et animée par une association naturaliste basée à Montréjeau (31) : l'AREMIP

AREMIP

Action Recherche  
Environnement  
Midi-Pyrénées

# CATZH

## Pyrénées Centrales

## La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées centrales



Vous êtes propriétaire ou usager de zones humides ? Des spécialistes vous répondent, vous conseillent et vous accompagnent dans la gestion de ces milieux.

Diagnostic **gratuit**  
**Accompagnement technique**  
Adhésion **volontaire**  
**Conseils de gestion**



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional



## C'est quoi une zone humide ?

Tourbières, sources pétifiantes, prairies humides, landes, bras morts, marais, mares, annexes fluviales...

Une **zone humide** c'est :

« un terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire »



L'arrêté du 25 juin 2008 précise qu'une zone humide peut être délimitée sur la base des **relevés pédologiques**, de la **végétation** ou de son **cortège de plantes**.

## Une valorisation possible :



Pâturage extensif

Mise en défens de sources

Découverte pédagogique...

Abreuvement par « buvette » et protection d'une mare

## Des milieux menacés

Au niveau national, environ **67 % des zones humides ont disparu** depuis le début du XXe siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990.

A l'échelle locale, leur régression est due à la déprise agricole entraînant la fermeture du milieu, au drainage ou à la multiplication des infrastructures (urbanisation, voiries...)

## Les services rendus par les zones humides :

- **Régulent** les flux d'eau en stockant et en restituant progressivement : **agit sur la quantité d'eau**
- **Filtrent** et régule les polluants : **agit sur la qualité de l'eau**
- **Accueillent** une **biodiversité** spécifique des zones humides
- Certains milieux, comme les tourbières, **stockent** énormément de CO<sup>2</sup> et sont des **alliés face au changement climatique**.



Gentiane pneumonanthe



Fadet des Laïches

**V**ous êtes une collectivité, un agriculteur, un privé, une entreprise ?

**V**ous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une zone humide ?

**V**ous vous posez des questions, vous avez un projet, vous souhaitez valoriser votre zone humide ?



La CATZH vous aide à trouver des solutions pour concilier préservation et utilisation des zones humides !